Commission « Pour la nouvelle télévision publique »
Déclaration de Jack Ralite et d'Ivan Renar
Sénateurs de Seine Saint-Denis et du Nord

A l'occasion de la première réunion de la commission le 27/02/08

Ne plus voir l'esprit des affaires s'imposer aux affaires de l'esprit

La télévision est la première des pratiques culturelles contemporaines, la quasi-totalité des Français (98,5 %) la regarde. Chacun d'entre eux passe, en moyenne, quotidiennement trois heures trente-neuf devant le petit écran. On évalue à cent mille heures le temps consacré à la télévision pendant la vie. C'est un espace incontournable, un outil extraordinaire dont la dimension populaire est exceptionnelle. C'est le principal lien social. Sa belle histoire tourmentée le montre.

Réfléchir à son avenir, lui donner, lui assurer un futur à la hauteur de la place qu'elle a prise dans la société et l'ensemble des pratiques quotidiennes des citoyens, est une tâche essentielle. Aucun responsable politique ne peut s'y dérober. Elle doit s'accomplir en fidélité avec un certain nombre de principes : indépendance, démocratie, pluralisme, création...

Un travail transversal.

Ce travail doit prendre en compte l'ensemble des télévisions. Il est nécessairement transversal et doit considérer aussi bien le domaine privé que le domaine public. Ne pas le faire serait prendre le risque de créer « un coin public » qui, si parfait soit-il, ne serait pas garanti. Face aux pratiques marchandes sans rivages du secteur privé, il serait fragilisé. Le secteur public de la télévision a 35 % d'audience et la seule chaîne privée TF1 28 %. Les chaînes de la TNT ont vu, en 3 ans, leur audience atteindre les 25 %. Le satellite connaît le même engouement. Ainsi la télévision aujourd'hui, c'est le secteur public plus le secteur privé animé par des groupes puissants comme Bouygues, Vivendi, Lagardère, Bolloré, RTL et France Télécom. La mise à jour et en œuvre d'une responsabilité publique nationale et sociale valable pour l'ensemble des télévisions, y compris les associatives non lucratives, est nécessaire, notamment en matière de contenus.

Six défis fondamentaux

Penser et construire cette télévision à venir est également nécessaire car elle est confrontée à des défis nombreux et fondamentaux dont il faut se saisir sous peine d'avoir des « retards d'avenir », d'être « inaccomplis ».

D'abord celui de la diversité et du pluralisme qui concernent les idées, les expressions, les esthétiques, la liberté de création et de recherche et l'information. Cette diversité est un bien meilleur critère que la subjective qualité, et répond plus profondément à la création et aux responsabilités éducatives de transmission du savoir, de découverte et d'ouverture à l'autre. Ce défi de la diversité est une offre au défi de la diversité des publics qui n'est jamais une mise en moyenne que fabriquent

l'audimat, la mise en conccurence (la pluralité des chaînes n'est pas le pluralisme) et les sondages. Il ne faudrait pas qu'à l'affairisme conformiste de la publicité succède un conformisme d'Etat. L'audience par exemple, est un fait et pas une réglementation.

Ensuite le défi d'indépendance. Au nom d'une hypothétique libération des pratiques sauvages du marché publicitaire il ne faudrait pas permettre une instrumentalisation de l'audiovisuel par le pouvoir. L'autonomie de la télévision publique et de ses fonctions centrales, l'information et la culture doivent être garanties. Il en va de la dignité et du respect du service public, de ses personnels et de ses publics. Le nouveau service public de l'audiovisuel aura d'autant plus un rôle moteur dans la démocratie qu'il sera une nouvelle part des moyens du peuple à disposer de lui-même. Il s'agit là d'un rendez-vous capital de culture et de liberté.

Puis le défi de l'investissement dans les contenus, donc de leur production industrielle et artisanale, à laquelle doivent participer plus les sociétés publiques de l'audiovisuel et la production notamment indépendante. Ce défi, aujourd'hui, n'est pas suffisamment assumé dans notre pays.

Encore, le défi de protéger les œuvres, leurs auteurs et leurs interprètes par une réglementation rigoureuse et respectée. Le parlement avait unanimement, à l'automne 2006, défini l'œuvre audiovisuelle. Un décret devait en préciser l'application, après atermoiements il a été différé et aujourd'hui « oublié » au grand plaisir des chaînes privées qui l'avait combattu.

Toujours, le défi des nouvelles technologies (TNT, téléphonie et internet) qui ouvrent de nombreuses perspectives sur tous les plans à la condition de ne pas être assimilées à la fatalité dont les promoteurs s'arrogent le monopole du « principe de réalité ».

Enfin, les défis internationaux qui commandent de coopérer et de produire à l'échelle européenne face à la production d'hollywood même si elle a des qualités. Les services publics européens ont, en commun, un travail à faire dans ce sens.

Le décisif service public

Le secteur public rénové et renforcé jouera un rôle moteur dans la prise en compte de ces défis fondamentaux. Cela implique une réhabilitation et une extension de la notion de service public. Par exemple, il faut sortir du nouvel « esprit des lois » (la conccurence libre et non faussée) de plus en plus utilisé comme moyen de trancher entre des lobbies opposés. Cela lui fait perdre largement son effectivité annoncée, alors même que les pratiques sociales s'organisent selon des paramètres extra-légaux. Au contraire, la pertinence juridique devra animer le nouveau statut de la télévision publique française (pôle public de l'audiovisuel, missions de service public, exigence spécifique en matière de pluralisme, pluralisme interne au pôle public, règles d'intérêt général, statut des personnels, rapports avec les opérateurs privés). Ainsi seront notamment créés, encouragés et stimulés les rapports entre ceux qui font la télévision et ceux qui la regardent. L'importante question du lien entre le « je » et le « nous » trouvera là une de ses articulations.

Un financement garanti et perennisé par la loi

Le financement de la télévision doit prendre en compte toutes ces données sans adopter la philosophie du « donnant-donnant ». Aujourd'hui le privé va recevoir tout ou partie de la publicité du

secteur public. Les taxes sur la publicité sont une réponse partielle et démocratique à cet état de fait. Si l'on se souvient que les fréquences pour les chaînes privées sont gratuites et que depuis deux ans particulièrement, de nombreux cadeaux ont été faits aux groupes possédant ces chaînes on ne peut pas dire, loin de là, que le secteur privé soit malmené ! Le financement doit être garanti et pérennisé par la loi au niveau évalué par les acteurs de la télévision publique, soit 1,2 milliard au minimum et en n'oubliant pas qu'il y avait déjà un sous-financement. Il se déploiera entre diverses mesures: réduction significative de la publicité sur le secteur public ; augmentation de la redevance modulée selon les revenus et élargissement de son assiette ; rétablissement du principe des subventions publiques ; taxation des opérateurs télécoms et fournisseurs d'accès, et taxation de la publicité sur les chaînes privées.

Un « conseil d'avenir »

Tel est, silhouetté, le contenu du travail et des propositions que nous serons amenés à faire tout au long de nos travaux, auxquels nous entendons participer pleinement avec exigence pour promouvoir à travers la télévision, et singulièrement la télévision publique, les biens de l'humanité que sont les productions de l'esprit, de la création, de la culture, de l'éducation et de l'information. Il s'agit d'un bien commun aux hommes et aux femmes qui ne s'accomodent pas de voir l'esprit des affaires s'imposer aux affaires de l'esprit. La croissance exponentielle de cette belle invention humaine qu'est la télévision veut sortir d'une pratique quasi-généralisée relevant de la consommation et d'une insatiable mercantilisation.

Nous avons conscience de porter un regard différent de celui de Monsieur le Président de la République. En déclarant « il n'y aura plus de publicité sur la télévision publique », le Président a choisi le terrain du marché où l'on ne traite que de choses et de lobbies et qui a déjà commencé à mutiler le service public. Nous sommes dans un séïsme qui rappelle celui de la privatisation de TF1. Nous préférons changer de terrain et déplacer les lignes : passer du service public à toute la télé, de la logique de diffusion à la logique de production, de l'audimat intolérant à l'audience du pluralisme, de la création et de l'information.

Pour assurer ce travail avec vous, nous avons pris le soin de constituer un « conseil d'avenir » composé de femmes et d'hommes qui, à l'évidence, sont absents de notre configuration : créateurs, artistes, techniciens, journalistes, syndicalistes du service public, téléspectateurs et chercheurs qui se réuniront régulièrement pour contribuer à des solutions effectives et démocratiques. Ces femmes et ces hommes, auxquels s'ajouteront des représentants des métiers (nous ne disons pas des corporations) de la télévision, sont divers à la manière dont l'historien Braudel parle de la constante et historique diversité française, des « Frances différentes qui ont été cousues ensemble ». Sans doute ont-ils cependant un vrai point commun, c'est de ne pas partager la recommandation du rapport Jouyet-Lévy, L'Economie de l'immatériel, « de traiter économiquement le capital humain ».

Vers des Etats Généraux de l'Audiovisuel

Vous savez qu'avec de nombreux artistes, Jack Ralite avait, en 1987, créé les Etats Généraux de la Culture.

Ils n'ont pas éteint les feux et, habités par la démarche d'Henri Michaux, « La pensée avant d'être œuvre est trajet », ils vont travailler, vers une journée de mai consacrée à l'audiovisuel. En parallèle de l'autoroute qu'est notre commission, ils iront de l'avant par des venelles, des sentiers de la création qui utiliseront un blog qui fonctionnera d'ici peu, ainsi que des assemblées de télespectateurs que nous organiserons dans plusieurs communes.

Paris, le 26 février 2008